RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017

OFI OPTIMA FRANCE

FCP Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

OFI OPTIMA FRANCE est le Fonds Nourricier du FCP Maître OFI FRANCE EQUITY.

L'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N-D de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI OPTIMA FRANCE sera inférieure à celle de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY.

Rappel des caractéristiques du fonds Maître OFI FRANCE EQUITY

Classification AMF : Actions de Pays de la zone euro – Le Fonds est éligible au dispositif fiscal PEA.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle du SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis sur la période de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de référence

L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120. L'indice SBF 120 (code Bloomberg SBF120NT Index) est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises.
L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.
Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

Stratégie de gestion

L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'un processus d'investissement basé sur la sélection de titres suivant une approche « bottom-up » au sein d'un univers constitué principalement de valeurs françaises de tout type de capitalisation. Le Fonds pourra également investir en actions de la zone euro dans la limite de 25% de l'Actif Net.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.
Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).
Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% de son actif net sur le marché d'actions français. En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de Pays de la Zone Euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres hors de la Zone Euro.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou dans les périodes où le gérant anticipe une baisse du marché actions français, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.
La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la société de gestion.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de faire face aux fluctuations du marché : les interventions du Fonds pourront se faire : soit en couverture du risque « actions » du portefeuille - tout en respectant la contrainte d'exposition permanente sur le marché des

actions -, soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions ou des indices de marchés actions par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures, options ou swap.

L'exposition nette du fonds pourra être portée au maximum à 120% de l'actif net, par l'utilisation d'instruments dérivés ». Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif net.

Profil des risques

Le profil de rendement de l'OPCVM Nourricier OFI OPTIMA FRANCE est identique à celui de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY à savoir:

L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions de Pays de la zone euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque d'actions
Le Fonds est investi au minimum à 75 % sur les marchés d'actions français et/ou de la zone euro qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de change
Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM.
Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de taux d'intérêt et de crédit
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.
De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des titres en portefeuille peut baisser. C'est aussi le risque de défaillance de l'emprunteur.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est identique à celle de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY.
La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Depuis le 04 janvier 2017, le FCP OFI OPTIMA FRANCE est devenu le FCP Nourricier des parts N-D d'OFI FRANCE entraînant :
- le changement de stratégie et objectif de gestion ;
- l'augmentation du profil rendement risque ;
- le changement de classification au profit d'Actions des pays de la zone euro ;
- la modification de l'indicateur de référence - des modalités de souscription et de rachat - des frais.

Puis, le 17 janvier 2017, le Fonds Maître OFI FRANCE a changé de dénomination au profit d'OFI FRANCE EQUITY.

Enfin, dans le cadre du plan stratégique OFI 2020, les organes de Direction d'OFI ASSET MANAGEMENT et d'OFI GESTION PRIVEE ont procédé le 31 mai 2017 à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) d'OFI GESTION PRIVEE à OFI ASSET MANAGEMENT dans un objectif de rationalisation des entités du Groupe.

En conséquence, à compter du 1er juin 2017, OFI ASSET MANAGEMENT est devenue la Société de Gestion des OPCVM anciennement gérés par OFI GESTION PRIVEE. Cette opération intra-groupe n'a aucun impact sur l'objectif de gestion, la politique d'investissement, le profil de rendement risque ou les frais applicables aux OPC, qui restent inchangés. L'équipe de gestion demeure inchangée et est intégrée à celles d'OFI ASSET MANAGEMENT.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DE L'OPCVM MAÎTRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.
Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.
L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :
- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- fournit le service d'exécution d'ordres ;

- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote fait l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet de la société à l'adresse : https://www.ofi-am.fr/vote-et-engagement

CRITERES ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet https://www.ofi-am.fr/isr

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.
Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.
Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.
La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants d'OPCVM, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.
La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).
Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).
Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.
Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties OPCVM, (GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2. Eléments quantitatifs

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par l'ancienne Société de Gestion OFI GESTION PRIVEE à l'ensemble de son personnel (soit **10 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **1 011 270 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **871 270 euros, soit 86.16%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.

- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI GESTION PRIVEE sur l'exercice : **140 000 euros, soit 13.84%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **435 073 euros** concernaient les « cadres dirigeants» (soit **2 personnes** au 31 décembre 2016), **378 718 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **4 personnes** au 31 décembre 2016)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.
Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.
Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.
Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.
La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.
Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.
Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.
Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.
Le 10 ans allemand est donc passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché le marché.
Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux Etats-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).
Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et 10.26% en devises fortes.
Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base.
Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.
En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.
De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).
Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en divises locales.
Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

La valeur liquidative du Fonds Nourricier OFI OPTIMA FRANCE est passée de 369.13 au 30/12/2016 à 416.22 au 29/12/2017, soit une progression de +12.76%.

Frais effectivement prélevés

Au cours du dernier exercice clos le 29/12/2017, le fonds a effectivement supporté les frais représentant 1.79% de l'actif net moyen de l'exercice, décomposés comme suit :

- Frais fixes 1.70%
- Frais indirects 0.06%
- Commissions de mouvement 0.03%

COMMENTAIRE DE GESTION DU FONDS MAITRE OFI FRANCE EQUITY

Sur l'exercice écoulé, la bourse de Paris (mesurée par l'indice SBF120 dividendes nets réinvestis) progresse de 13.2%.

Les secteurs des « utilities » (service aux collectivités / production d'électricité), de la technologie, des biens de consommation et de l'industrie s'inscrivent en tête des hausses. Ils profitent, dans leur ensemble, de la nette amélioration des perspectives de croissance et pour le premier, du fort rebond de Véolia après un 4ème trimestre 2016 très difficile. A l'inverse, le secteur de l'énergie (pétrole) clôture en baisse, malgré la reprise des cours du baril sur la deuxième moitié de l'année. Les secteurs des financières (incertitudes sur la réglementation et environnement de taux), des télécoms (faible croissance) et de la santé (forte exposition au dollar) affichent des performances inférieures à la moyenne.

OFI France Equity réalise une performance brute de frais de gestion (+14.4%) supérieure à son indice. Il bénéficie, en relatif, de son retour sur les matériaux de base, principalement au travers d'ArcelorMittal qui progresse de plus de 30% sur le 4ème trimestre. Dans les autres secteurs, Ipsen (santé) réalise également un très beau parcours du fait de la très forte dynamique de sa division « produits de spécialités », Faurecia (équipementier automobile) enregistre la plus forte performance avec un gain de près de 80% sur l'année (normalisation des

marges). Enfin, Elis (services) contribue également significativement après la réalisation d'opérations de croissance externe significatives, dont l'achat de son principal concurrent européen Berendsen. Les déceptions de l'année se retrouvent au sein du secteur de l'énergie, contre-performance de TechnipFMC (dans l'attente de la reprise des investissements dans l'offshore), de Nokia (baisse des investissements d'infrastructure) ou encore de Publicis (doutes sur l'accélération de la croissance).

Les principales opérations ont porté, **à l'achat**, sur le secteur des matériaux de base (achat d'Arcelor - amélioration de l'équilibre offre / demande, instauration de barrières douanières et réduction des capacités les plus polluantes en Chine - et renforcement d'Aperam, acier inoxydable), de Bouygues (dynamique de la construction et amélioration des performances de Bouygues Telecom), de Kering (luxe, accélération de la croissance et fort levier sur les marges), d'Orange (hausse du dividende) et de Carrefour (nouveau management), **à la vente**, des allégements sur Société Générale (poids des litiges), sur LafargeHolcim et Nokia (faible croissance), sur Elior (départ du CEO), ainsi que sur Pernod Ricard, Essilor et Airbus (prises de bénéfices). Enfin, dans le secteur automobile, nous avons privilégié Renault (levier sur la reprise des volumes dans les pays émergents, Russie et Brésil en tête) au détriment de Peugeot et participé à l'introduction en bourse d'ALD (filiale de leasing automobile de la Société Générale).

OFI France Equity demeure positionné sur des secteurs sensibles à l'accélération de la croissance (matériaux de base, banques, pétrole), ainsi que sur le secteur de la technologie qui profite d'une demande plus structurelle liée à la « digitalisation » de l'économie. A l'inverse, il est sous-exposé à des secteurs qui nous paraissent chers (biens de consommation non durables, agro-alimentaire), ainsi qu'aux secteurs offrant peu de croissance (santé) ou potentiellement impactés par la hausse des taux (services publics, immobilier).

Les dérivés, uniquement des futures sur actions, ont été utilisés à la marge, uniquement dans un but de couverture et/ou d'exposition.

A court terme, nos perspectives demeurent inchangées, la croissance continue d'accélérer et la valorisation des actions de la zone euro reste raisonnable. Pour autant, nous demeurons vigilants au cours d'une année qui sera marquée par la fin des politiques monétaires ultra-accommodantes et la hausse des taux, avec un risque supplémentaire lié à une accélération, toujours possible, de l'inflation.

Au-delà de la gestion financière, nous avons également mené une politique active d'engagement auprès des émetteurs en portefeuille.

L'engagement fait partie intégrante de notre processus d'analyse et d'évaluation de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Cette politique s'exprime notamment par le dialogue avec les entreprises et l'intervention lors d'Assemblées Générales d'actionnaires.

L'objectif du dialogue actionnarial est d'apprécier la capacité des entreprises à gérer des évènements mettant en jeu leur responsabilité sociétale. Il cherche à les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de responsabilité de gouvernement d'entreprise, mais aussi aux enjeux du Développement Durable afin de favoriser un processus d'amélioration. Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés.

En 2017, dans le cadre de la gestion du Fonds Nourricier OFI Actions France, nous avons initié des actions d'engagement sur les questions relatives au respect des droits humains en général, et plus particulièrement au regard des approvisionnements en matières premières, du travail des enfants, du travail forcé, des conditions de travail et chaines d'approvisionnement. Comment agir dans un pays usant du travail forcé ? Comment choisir ses fournisseurs pour minimiser les risques en matière de droits de l'Homme ?

L'objectif est d'interpeler les émetteurs ciblés afin qu'ils améliorent leurs pratiques et accroissent leur niveau de transparence au regard d'insuffisances ou de manquements majeurs. Nous suivons ainsi, de manière régulière, les controverses pouvant porter atteinte au respect des grands principes du Pacte Mondial. Nous avons initié un dialogue avec trois émetteurs présents en portefeuille au cours de l'année écoulée (Carrefour, Engie, Vinci). Le dialogue s'est révélé positif et nous avons pu apprécier les mesures prises par chacun d'entre eux après avoir été exposé à une ou plusieurs controverses. Tous s'inscrivent dans une démarche de progrès. Nous avons pu également mesurer l'impact de la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre : revue de la cartographie des risques, des procédures d'évaluation de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, du mécanisme d'alerte… Celle-ci oblige, en effet, les entreprises à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenions aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change :	Pas de position au 29/12/2017
Taux :	Pas de position au 29/12/2017
Crédit :	Pas de position au 29/12/2017
Actions – CFD :	Pas de position au 29/12/2017
Commodities :	Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**6 899 671,43**	**6 905 630,50**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**6 905 630,50**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	6 905 630,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**6 899 671,43**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 899 671,43	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**9 650,64**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	9 650,64
Comptes financiers	**-**	**40 420,88**
Liquidités	-	40 420,88
Total de l'actif	**6 899 671,43**	**6 955 702,02**

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	**2 792 151,27**	**4 271 863,41**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**2 255 025,30**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**1 956 083,10**	**2 572 299,41**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-112 839,87**	**94 666,75**
Total des capitaux propres	**6 890 419,80**	**6 938 829,57**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**9 249,14**	**16 870,06**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 249,14	16 870,06
Comptes financiers	**2,49**	**2,39**
Concours bancaires courants	2,49	2,39
Emprunts	-	-
Total du passif	**6 899 671,43**	**6 955 702,02**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	575 708,70
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**-**	**575 708,70**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	20,17	503,59
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**20,17**	**503,59**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**-20,17**	**575 205,11**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	116 763,08	300 238,61
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-116 783,25**	**274 966,50**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 943,38	-180 299,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-112 839,87**	**94 666,75**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré, non férié, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

L'OPCVM en tant que Nourricier est conforme aux règles et méthodes comptables du Maître.

OPC

Les titres en portefeuille sont des parts N-D de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY et sont évaluées sur la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,70% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais facturés par les parts N-D l'OPCVM maître OFI France Equity. Le taux de ces frais ne dépassera pas 0,10 % TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice		**6 938 829,57**	**24 937 620,53**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		483 065,28	49 537,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-1 368 019,79	-18 411 216,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		2 305 258,52	5 392 690,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-101 081,25	-1 091 184,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-1 950,78	-134 276,25
Différences de change		0,12	37 035,18
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		-1 248 898,62	-4 116 343,50
Différence d'estimation exercice N	774 200,89		
Différence d'estimation exercice N - 1	2 023 099,51		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-116 783,25	274 966,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**6 890 419,80**	**6 938 829,57**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2,49	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,49	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	GBP	%	CHF	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	GBP	%	CHF	%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,83	0,00	0,44	0,00	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-9 249,14
Total dettes	**-9 249,14**
Total	**-9 249,14**

Souscriptions rachats

Parts émises	1 178,0000
Parts rachetées	3 421,1600

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0012584175	OFI FRANCE EQUITY N-D	58 215,25	118,52	6 899 671,43

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-112 839,87	94 666,75
Total	**-112 839,87**	**94 666,75**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-112 839,87	94 666,75
Total	**-112 839,87**	**94 666,75**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 255 025,30	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 956 083,10	2 572 299,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**4 211 108,40**	**2 572 299,41**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 211 108,40	2 572 299,41
Capitalisation	-	-
Total	**4 211 108,40**	**2 572 299,41**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	16 554,4400	18 797,6000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	6 890 419,80	6 938 829,57	24 937 620,53	31 393 253,63	32 924 012,07
Nombre de titres					
Parts	16 554,4400	18 797,6000	72 447,2600	104 575,7500	108 147,4500
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	416,22	369,13	344,21	300,19	304,43
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-6,81	5,03	46,82	6,76	4,13(1)

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**6 899 671,43**	**100,13**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 899 671,43	100,13
OFI FRANCE EQUITY N-D	EUR	58 215,25	6 899 671,43	100,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**-**	**-**
Dettes			**-9 249,14**	**-0,13**
Comptes financiers			**-2,49**	**0,00**
ACTIF NET			**6 890 419,80**	**100,00**

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

OFI OPTIMA FRANCE
Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2017

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP OFI OPTIMA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les autres documents adressés aux les porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1er mars 2018
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ